

**Séminaire d'EURORAI :**  
**« Administration électronique et contrôle – analyse des meilleures pratiques »**

**Séville, octobre 2017**

**CONCLUSIONS DE LA 2<sup>e</sup> SÉANCE**

*La mise en œuvre pratique des TIC dans les institutions de contrôle externe*

Les intervenants ont mis en évidence l'obligation absolue pour les institutions de contrôle externe d'utiliser les technologies de l'information dans leur travail quotidien.

L'une des conditions fondamentales de leur mise en œuvre adéquate concerne le concept de « maturité technologique », qui implique aussi bien les administrations publiques à auditer que la société, destinataire ultime du travail des institutions de contrôle externe.

Stephen Lisle a présenté « l'immersion technologique » du Wales Audit Office. L'institution a travaillé selon une approche intégrée et holistique des nouvelles technologies.

Au Pays de Galles, le recours aux outils technologiques vise à améliorer l'analyse des données et la communication interne, ainsi qu'à présenter de manière simplifiée et plus agréable les conclusions des travaux et des rapports élaborés par le Wales Audit Office. La recherche et le traitement de données via les réseaux sociaux offrent une vision fiable et en temps réel de l'évaluation des services publics, même si cela peut entrer en conflit avec la réglementation sur la protection des données. Il faut donc veiller à concilier ces questions.

Cette expérience démontre les bénéfices apportés par l'utilisation d'un large éventail d'applications, de programmes et de technologies. Les résultats sont tangibles aussi bien pour les audits que pour les procédures internes et les méthodes de travail, ce qui permet de gagner en efficacité.

Xavier Bailly a, quant à lui, partagé l'expérience de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon.

Son intervention a fait ressortir l'utilité du partage de l'information entre administrations et du recours aux nouvelles technologies pour effectuer une analyse rigoureuse de l'information financière. L'utilisation d'un indice synthétique, sur le modèle du tableau de bord prospectif du secteur financier, s'avère un très bon outil d'évaluation du risque financier des collectivités locales.

Il a par ailleurs souligné le défi que représente une meilleure compréhension des écosystèmes locaux pour mieux programmer les audits. Grâce à ce type d'outils, il est en effet possible d'élaborer une cartographie mettant en relation les collectivités, ce qui facilite la détection de « zones de risque » afin de mieux cibler les missions d'audit.

Il a en outre insisté sur la mise en relation et le croisement de données financières et non financières. Pour cela, il faut créer de nouvelles bases de données, qui n'existent pas encore, mais fourniraient des informations précieuses. Il convient également de mettre en lumière les réseaux et les nouveaux éléments d'analyse. Enfin, il faut favoriser les échanges, lutter contre le secret statistique ou encore associer différentes sources d'information, ce qui permettra d'en tirer une valeur ajoutée.

L'accès aux données publiques, en collaboration avec les « scientifiques des données » (« *data scientists* »), représente une évolution majeure pour le croisement de données et l'obtention de résultats tangibles. Nous devons créer une « culture des données » et, pour y parvenir, aller au-delà des feuilles de calcul, autrement dit mettre en place et utiliser les applications technologiques les plus modernes pour le traitement des données.

Karl Heinz Binus a présenté les améliorations réalisées par la Cour des comptes de Saxe, qu'il préside, dans la mise en œuvre du dossier numérique. Le progrès technologique a toujours rejailli sur le travail quotidien du contrôle externe. Il faut relever ce défi et faire face aux conséquences entraînées par l'essor de ce que l'on appelle « l'administration en ligne ».

Pour favoriser un nouveau modèle qui encourage le télétravail, une méthode appelée PICTURE a été développée, centrée sur l'étude en profondeur des étapes du processus d'audit et de la gestion des dossiers numériques. Il est notamment important de faire attention aux différentes *interfaces* entre organismes.

Ce travail a pour but d'aborder les nouvelles réalités et d'influencer les règles régissant l'évolution de l'administration publique moderne basée sur la technologie, l'objectif étant d'aboutir à une procédure standard pour toutes les administrations. L'homogénéisation est importante si l'on veut gagner en efficacité et en efficience. Le projet a été géré selon un modèle organisationnel reposant sur des équipes pluridisciplinaires de façon à ce que la « transversalité » soit l'une des clés de sa réussite.

La mise en œuvre d'une telle méthode de travail exige de lancer simultanément un plan de formation avec des éléments spécifiques pour chaque poste de travail et en fonction des compétences de chacun.

L'arrivée du dossier numérique implique un changement de paradigme, qui accélère les processus d'audit et favorise davantage de flexibilité, à la fois en matière de lieu et de temps de travail. Le fait de pouvoir travailler chez soi, par exemple, fait gagner du temps en évitant des déplacements.

De leur côté, Joanna Radziejka et Jaroslaw Sikora ont présenté un système de contrôle et d'audit mis en œuvre en Pologne. Dans ce cas précis, c'est le ministère de l'Économie qui gère le système de données budgétaires locales.

Cet instrument bénéficie d'un cadre réglementaire solide, dans la mesure où les collectivités locales sont obligées de rendre des comptes selon un système normalisé constamment actualisé.

Grâce à celui-ci, il est possible de préparer des analyses concrètes en fonction des données actualisées, ce qui permet l'établissement d'un système « d'alertes » en cas d'écart par rapport aux prévisions, notamment en matière de coûts. Les calculs se font automatiquement à partir des données fournies par les autorités locales.

Il est ainsi possible d'exiger des collectivités qu'elles prennent des mesures correctives afin de remédier à ces écarts, mais aussi de calculer les risques et d'émettre des avis en cas de risque de défaillance.

En définitive, les expériences partagées poursuivent l'exploitation de toutes les données disponibles en vue de parvenir à des conclusions pertinentes et fiables lors du travail

d'audit grâce à des mécanismes automatiques de détection des problèmes et à la facilitation des processus d'audit, ce qui passe par la réalisation d'économies et la flexibilité du travail nécessaire pour mener à bien le contrôle externe.